

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
18 janvier 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 22^e séance**

Tenue au Siège, à New York, lundi 11 décembre 2017, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2018-2019 (*suite*)

*Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office
des Nations Unies à Nairobi*

*Gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation
des Nations Unies*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/72/7/Add.28 et A/72/375)

1. **M^{me} Zewde** (Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi), intervenant par liaison vidéo depuis Nairobi, présente le Rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/72/375). Le remplacement de ces bâtiments est l'un des grands chantiers de construction recensés dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/70/697) et dans son rapport antérieur sur la question (A/69/760). Construits partiellement en préfabriqués dans les années 70, les bâtiments avaient alors une vocation temporaire et approchent aujourd'hui de la fin de leur vie utile. Malgré certains aménagements intérieurs, ils ne respectent pas les réglementations en vigueur et ne sont plus sûrs. Les toitures s'affaissent, les câblages électriques présentent un risque d'incendie et les bâtiments sont exposés à de graves détériorations en cas d'événement sismique. En outre, ces bâtiments ne satisfont pas aux normes de sécurité en vigueur de l'ONU, ne sont pas entièrement accessibles aux personnes handicapées et ne permettent pas l'agencement modulaire du mobilier. Selon l'examen stratégique des biens immobiliers, investir dans des travaux de gros entretien sera à terme plus coûteux que de procéder au remplacement intégral des bâtiments.

2. En outre, conçus à l'origine comme des locaux transitoires, de nombreux bâtiments préfabriqués en bois sont utilisés aujourd'hui comme des espaces de bureaux temporaires. Des plans doivent être mis en œuvre pour satisfaire les demandes des locataires en espaces supplémentaires et en accueillir de nouveaux. Les bâtiments A à J abritent actuellement les bureaux des services de sécurité, des installations et services de santé de l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi que ceux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du Programme alimentaire mondial. L'Office des Nations Unies à Nairobi a un devoir de protection vis-à-vis de ces organisations, qui payent des loyers commerciaux, à savoir : veiller à ce que les bâtiments soient sûrs et respectent toutes les normes relatives à la sécurité et à l'informatique ainsi que les normes structurelles.

3. L'Organisation des Nations Unies intervient davantage en Afrique que partout ailleurs. Outre le siège de l'Office des Nations Unies à Nairobi, la capitale kényane accueille également les sièges du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi que les bureaux régionaux, de pays et de projets de nombreux autres organismes, fonds et programmes. De nouveaux espaces de bureaux seront conçus de manière à favoriser pleinement les fonctions de Secrétariat de l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment la mise à disposition d'installations et d'infrastructures spécialement conçues requises pour l'informatique, l'amélioration des services médicaux, les services de restauration, l'entreposage, les transports et les véhicules. La construction de tout nouveau bâtiment tiendra compte des stratégies de gestion souple de l'espace de travail de façon à renforcer l'empreinte actuelle du Secrétariat et à mettre des espaces de bureaux supplémentaires à la disposition des autres locataires de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Gouvernement kényan a fait don de quelque 56 hectares de terrain sur lesquels l'Assemblée générale a beaucoup investi en bâtiments, moyens de sécurité et autres infrastructures. Le Gouvernement kényan a également investi dans l'amélioration des routes afin de réduire les embouteillages et d'améliorer la sécurité pour les besoins des organismes des Nations Unies. L'oratrice déplore que l'Afrique soit souvent perçue comme un continent désemparé ayant besoin d'aide humanitaire et d'une assistance au maintien de la paix. L'Afrique est un continent vaste et dynamique ; de même, Nairobi est un lieu d'affaires qui contribue davantage à apporter des solutions qu'à créer des problèmes au niveau mondial.

5. D'un bon rapport qualité-prix pour un coût total de 69,9 millions de dollars des États-Unis, le projet permettra de mettre des bureaux modernes à la disposition de toutes les entités des Nations Unies qui ont besoin de locaux sûrs à Nairobi et dispensera de toutes modernisations importantes durant 20 ans. Modulaire et souple, le projet permettra à l'Office des Nations Unies à Nairobi de tenir compte des possibles incidences des chantiers de transformation des modes de fonctionnement en cours. L'Assemblée générale est priée d'approuver la portée, le coût et la stratégie de mise en œuvre de la deuxième option proposés aux fins du remplacement des bâtiments de bureaux A à J, ainsi que la mise en place d'une équipe de gestion du projet dédiée, et l'ouverture d'un crédit d'un montant de 604 000 dollars des États-Unis pour les coûts de

conception et de gestion du projet pour 2018, et d'un compte pluriannuel pour le projet.

6. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/72/7/Add.28), dit que le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la portée du projet et la stratégie de mise en œuvre de la deuxième option proposées aux fins de remplacement des bâtiments A à J, de prendre acte de ce que le coût du projet ne devrait pas dépasser 69,9 millions de dollars des États-Unis et de demander au Secrétaire général d'affiner cette estimation et de la mentionner dans son prochain rapport d'étape, en particulier la réserve pour imprévus et l'augmentation des coûts.

7. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction la réalisation d'une étude sur l'utilisation de l'espace et d'une enquête visant à déterminer les besoins en matière d'espaces de bureaux, ainsi que la prise en compte d'une analyse comparative des trois options proposées pour le remplacement des bâtiments A à J. Le Comité consultatif accueille également favorablement le fait que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail seront appliquées à tous les bâtiments du complexe, ce qui permettra d'utiliser l'espace au mieux et de réduire les besoins en ce qui concerne les nouveaux bâtiments. Le Comité consultatif a demandé que le prochain rapport d'étape du Secrétaire général fournisse un certain nombre d'informations supplémentaires, notamment sur la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail par les locataires actuels qui ne relèvent pas du Secrétariat, ainsi que sur les activités et résultats du groupe de travail sur les pratiques relatives aux loyers appliquées à l'échelle mondiale.

8. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance à la fourniture d'installations adaptées à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le projet améliorera la sécurité et la sûreté, ainsi que les conditions de travail, l'utilisation de l'espace et le rendement énergétique. Il garantira le respect des normes parasismiques et prendra en charge le remplacement des équipements en fin de vie.

9. La conception du projet doit tenir compte de l'incidence potentielle des initiatives en cours et proposées de transformation des modes de fonctionnement afin de préciser les besoins réels en locaux. Ces initiatives sont notamment l'exploitation du progiciel Umoja, les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et le dispositif de prestation de

services centralisée. Le projet propose notamment d'accroître l'accessibilité des personnes handicapées et de renforcer la viabilité en rationalisant l'utilisation des ressources énergétiques et en eau, en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant la qualité de l'air et en éliminant les matières dangereuses.

10. Une gouvernance et une supervision de qualité du projet seront essentielles pour l'exécuter sans retard et dans les limites du budget. L'efficacité de la gestion, de la responsabilité et de la transparence est à garantir. Le rapport préconise de bien définir la coordination entre le Bureau des services centraux d'appui et l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi que de constituer une équipe de gestion de projet, un comité des parties prenantes et un groupe des services d'appui et d'accompagnement du changement. La création d'un conseil consultatif est à envisager également. La collaboration avec les autorités du pays hôte importera pour garantir le succès du projet. Le Secrétaire général doit faciliter ces mécanismes et les rendre opérationnels. Le Groupe a bon espoir que le Secrétaire général mettra à profit les enseignements tirés et les meilleures pratiques dans le domaine de la gouvernance du projet. L'Organisation des Nations Unies doit mettre à profit ses capacités internes et éviter de recourir aux services de consultants.

11. Le Groupe accueille avec satisfaction l'enquête sur l'utilisation de l'espace qui vise à déterminer les besoins présents et futurs en matière d'espaces de bureaux. Il prie instamment le Secrétaire général de poursuivre la mise en œuvre de stratégies de gestion souple adaptées aux exigences du bureau concerné et d'examiner les besoins en locaux des locataires existants ou futurs. Aucun effort ne saurait être ménagé pour mettre à profit les informations, connaissances et technologies disponibles au niveau local à tous les stades du projet. La deuxième des trois options envisagées pour le projet présente les meilleurs avantages et est la moins onéreuse. Le Groupe a bon espoir que le Secrétaire général prendra les dispositions voulues pour mener à bien le projet selon le cahier des charges, le calendrier et le budget approuvés.

12. **M. Burity** (Angola), intervenant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe salue la détermination du Secrétaire général à fournir des locaux viables et en nombre suffisant ainsi que des installations connexes à l'ensemble du personnel de l'Organisation des Nations Unies grâce à l'examen stratégique des biens immobiliers. Les bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi approchent de la fin de leur vie utile. Ils ne satisfont pas aux codes de la construction en vigueur ni aux normes de sûreté et de sécurité de

l'Organisation des Nations Unies et ne sont pas universellement accessibles. Les travaux de gros entretien desdits bâtiments seront à terme plus onéreux que leur remplacement.

13. La présence de locataires qui ne relèvent pas du Secrétariat dans les installations garantira qu'aucune capacité n'est inutilisée. La mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail permettra de préciser les besoins et disponibilités en locaux. L'Office des Nations Unies à Nairobi doit continuer de déterminer quelles sont les entités qui souhaitent s'installer dans les nouveaux espaces de bureaux et entreprendre des évaluations de l'utilisation de l'espace. Le Groupe souhaiterait obtenir des informations sur les incidences des chantiers de transformation des modes de fonctionnement en cours.

14. L'exécution efficace et effective du projet passera par l'application des mesures voulues de gouvernance et de supervision. Le rapport propose notamment de constituer une équipe dédiée de gestion du projet, un comité des parties prenantes et un comité consultatif de supervision. Le Groupe est convaincu que le Bureau des services centraux d'appui assurera une coordination efficace du projet. Le Bureau des services de contrôle interne doit mener des évaluations et inspections tout au long de la mise en œuvre du projet et signaler tout risque éventuel dans les meilleurs délais. Des mesures d'atténuation des risques doivent être mises en place en réponse à tout imprévu.

15. Le coût total du projet est estimé à 69,88 millions de dollars des États-Unis, réserve pour imprévus comprise, 604 000 dollars des États-Unis de travaux préparatoires étant prévus pour 2018. Aussi l'Assemblée générale doit-elle ouvrir un compte pluriannuel pour les travaux de construction en cours. Le Groupe suivra de près les progrès accomplis par le projet à l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi que par les autres projets de construction et de rénovation en cours à la Commission économique pour l'Afrique. Tous les acteurs concernés sont priés de suivre la mise en œuvre du projet et de recueillir les données correspondantes en vue de garantir la mise en place des mesures requises de sûreté et de sécurité ainsi que la disponibilité des installations appropriées pour le personnel de l'Organisation des Nations Unies, et les délégations et visiteurs.

16. **M^{me} Grignon** (Kenya) dit que le Kenya est entièrement attaché aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. En témoigne le fait que le pays accueille les sièges du PNUE et d'ONU-Habitat et qu'il a gracieusement alloué un vaste terrain à l'Organisation des Nations Unies. La délégation kényane salue les

initiatives du Secrétaire général et de l'Assemblée générale qui visent à accroître les moyens financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment le financement des opérations et des frais connexes d'administration. Les bureaux et les installations voulus sont essentiels pour offrir un environnement de travail adapté aux membres du personnel. Le Secrétaire général a conduit un examen stratégique des biens immobiliers et mis en place un programme d'investissement patrimonial sur 20 ans pour les bâtiments possédés ou loués par l'Organisation des Nations Unies pour la période 2018-2037 en réponse aux besoins en locaux de l'Organisation.

17. La délégation kényane salue la proposition du Secrétaire général de remplacer les bâtiments A à J pour un coût de 69,9 millions de dollars des États-Unis sur une durée de sept ans, les dépenses initiales pour 2018 s'élevant à 604 000 dollars des États-Unis de travaux préparatoires. Plusieurs bâtiments parmi les plus anciens de l'Organisation à Nairobi sont désormais vétustes et ne satisfont plus aux normes internationales de santé et de sécurité ni aux normes de l'Organisation des Nations Unies. Les nouveaux espaces de bureaux se conformeront avec les codes du bâtiment, accueilleront des fonctionnaires supplémentaires et amélioreront l'efficacité et la viabilité. Le Secrétaire général doit poursuivre l'évaluation de l'état des bâtiments et des infrastructures de l'Office des Nations Unies à Nairobi et prendre les mesures voulues.

18. Un mécanisme efficace de gouvernance et de supervision du projet doit être mis en place. En outre, les connaissances, technologies et capacités locales doivent être utilisées dans toute la mesure du possible pour garantir que les bâtiments sont adaptés au contexte local et réduire les coûts de construction au minimum. L'Organisation des Nations Unies doit tirer profit des matériaux de construction de grande qualité disponibles au Kenya. Conformément à l'accord avec le pays hôte, le Gouvernement kényan est déterminé à collaborer avec l'ONU pour mettre le projet en œuvre en facilitant l'acheminement des matériaux et la circulation des personnes, en octroyant des exonérations fiscales et en fournissant les services et installations correspondants.

Gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies
(A/72/7/Add.29 et A/72/379)

19. **M. Carey** (Bureau des services centraux d'appui), présentant le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/72/379), dit que, depuis la publication du précédent rapport (A/70/708), l'environnement de travail s'est

beaucoup modernisé dans le bâtiment du Secrétariat tandis que l'exécution du projet a enregistré des gains d'efficacité grâce notamment aux réductions du parc immobilier locatif de l'Organisation. L'élaboration de contrats de construction adaptés a permis de revoir à la baisse les coûts unitaires estimatifs du projet. En outre, la capacité supplémentaire créée par le projet dans le bâtiment du Secrétariat a permis à l'Organisation de libérer l'immeuble Daily News. De même, l'approbation par l'Assemblée générale du plan décrit dans le rapport du Secrétaire général (A/72/379) lui permettra de libérer les immeubles United Nations Federal Credit et Innovation en 2018. Le non-renouvellement des baux correspondants permettra de réduire de 16,3 millions de dollars les dépenses renouvelables annuelles au titre de la location en offrant ainsi au projet la possibilité d'atteindre son seuil de rentabilité à l'horizon 2021.

20. Le rapport inclut un calendrier et un plan de mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail dans 26 étages du bâtiment du Secrétariat à l'horizon 2020. D'un coût total ainsi porté à 54 981 400 dollars des États-Unis, le projet permettra de libérer de l'espace pour loger 1 154 fonctionnaires supplémentaires dans le bâtiment du Secrétariat. Le rapport présente également les conclusions de l'évaluation faite sur les lieux en mai 2017 et de l'enquête conduite auprès du personnel travaillant aux étages réaménagés, dont les avis sur le projet ont été systématiquement sollicités. Plusieurs domaines sont certes encore à améliorer, mais le personnel concerné s'est dit plus satisfait de son lieu de travail que lors de l'évaluation initiale réalisée durant l'étude de faisabilité en 2014.

21. Le plan du projet sera revu au regard des futures décisions correspondantes de l'Assemblée générale, notamment concernant le dispositif de prestation de services centralisée. De même, toutes informations relatives à l'incidence de ces décisions sur le plan seront présentées dans le troisième rapport d'étape annuel du Secrétaire général qu'il est proposé de soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. L'Assemblée générale est priée de prendre note du plan d'exécution et du coût estimatif révisé du projet, d'approuver la poursuite du projet et le maintien de trois postes de temporaire de l'équipe de projet, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à hauteur de 25 401 200 dollars pour financer les coûts pour 2018-2019, et d'ouvrir un crédit d'un montant de 6 586 600 dollars au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

22. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité

consultatif sur la question (A/72/7/Add.29), dit que le Comité consultatif réaffirme plusieurs de ses recommandations antérieures, en particulier la nécessité d'évaluer l'incidence d'une gestion souple de l'espace de travail sur la productivité, de mieux détailler le plan de mise en œuvre et d'examiner les prévisions de dépenses pour le projet. Le troisième rapport d'étape du Secrétaire général peut comporter des ajustements découlant de décisions de l'Assemblée générale quant aux propositions de réforme présentées par le Secrétaire général à sa session en cours. Aussi le Comité consultatif recommande-t-il que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 12 700 600 de dollars des États-Unis au titre des coûts de projet pour 2018. Le Comité consultatif passera en revue les prévisions de dépenses à compter de 2019 lors de l'examen du troisième rapport d'étape du Secrétaire général. En outre, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le maintien des trois postes de temporaire au sein de l'équipe chargée du projet et que l'Assemblée demande au Secrétaire général d'examiner des options d'autofinancement du projet.

23. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe reconnaît l'importance des initiatives de transformation organisationnelle qui contribuent au caractère moderne, flexible et efficace de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, ces initiatives doivent être mises en œuvre selon une approche réfléchie et souple, compte étant tenu de l'évolution des pratiques de travail et des besoins du personnel.

24. Les initiatives en cours qui sollicitent les avis des utilisateurs de l'aire de gestion souple de l'espace de travail sont à saluer. Toutefois, lors de l'enquête de mai 2017, certains membres du personnel ont déclaré avoir des difficultés à se concentrer et à entrer en contact avec des collègues ou des membres d'équipe, et ont estimé être moins productifs. Le Groupe est également préoccupé par le fait que le sous-effectif dans les étages réaménagés empêche d'optimiser la productivité. Que les cadres débutants et supérieurs n'aient pas la même perception de la productivité en équipe est également inquiétant. Les enseignements tirés des résultats du projet pilote de gestion souple de l'espace de travail conduit au Siège en 2014, en particulier son incidence sur la productivité et les performances du personnel, sont ainsi à analyser pour garantir la mise en œuvre efficace du projet. Aucune évaluation des incidences d'une gestion souple de l'espace de travail sur la productivité n'a été effectuée à ce jour sur la base d'indicateurs et de méthodologies fiables. Le Groupe attend donc avec intérêt toutes autres informations

correspondantes, ainsi que toutes données concernant la capacité d'accueil et les taux d'occupation de chaque étage du bâtiment du Secrétariat, et les incidences du projet sur les modalités de travail aménagées et les évaluations des résultats. Le Groupe demande également un plan plus détaillé de mise en œuvre couvrant l'ensemble du projet, y compris son incidence sur les baux conclus pour la location de biens immobiliers n'appartenant pas à l'ONU.

25. Les coûts du projet indiqués par le Secrétaire général sont en baisse par rapport aux projections présentées dans son premier rapport d'étape (A/70/708). Toutefois, ces coûts ont de fait augmenté par rapport à la projection initiale fournie dans son rapport sur l'étude de faisabilité détaillée de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail à l'Organisation des Nations Unies (A/69/749). À cet égard, une étude de faisabilité bien étayée et fiable est indispensable pour guider l'examen des initiatives de transformation coûteuses effectué par la Commission. De même, le Secrétaire général doit envisager les solutions propres à garantir l'autofinancement du projet. Le Groupe examinera les propositions concernant les dépenses estimatives compte tenu des préoccupations exprimées au sein de la Commission concernant l'ordre de priorité et le calendrier des grands projets d'équipement, ainsi qu'au regard de l'ensemble des projets de construction et des besoins en ressources examinés au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Groupe examinera également l'incidence potentielle qu'ont sur la portée et la durée du projet les décisions de l'Assemblée générale concernant Umoja, le dispositif de prestation de services centralisée et les besoins de long terme en espaces de bureaux de l'Organisation. En outre, le Groupe cherchera à obtenir un complément d'informations sur l'évolution des politiques du Secrétariat concernant l'aménagement des modalités de travail et l'alignement de ces politiques sur les objectifs du projet.

26. **M^{me} Zhang Jiarui** (Chine) souligne la nécessité de faire le bilan de l'expérience acquise et de mieux mettre en œuvre la stratégie de gestion souple de l'espace de travail pour garantir l'optimisation des espaces de bureaux, améliorer les conditions de travail et l'efficacité, et réaliser l'efficacité énergétique. Elle espère que le Secrétariat effectuera une évaluation détaillée des incidences du projet pilote de gestion souple de l'espace de travail sur, entre autres, la productivité et l'aménagement des modalités de travail ; apportera une solution globale à la faible note de l'indice de qualité de l'espace de travail des étages réaménagés, mesure élaborée par le cabinet de consultants recruté par l'Organisation pour aider celle-

ci dans sa transition vers une gestion souple de l'espace de travail ; continuera d'améliorer le programme de gestion souple de l'espace de travail. Le Secrétariat doit rendre compte de ces questions à l'Assemblée générale dans les meilleurs délais.

27. La stratégie doit être prospective et progressivement mise en place pour que des améliorations puissent être apportées selon les décisions de l'Assemblée générale concernant les réformes organisationnelles et les progrès accomplis par les initiatives correspondantes de transformation stratégique. L'amélioration de la discipline et de la gestion budgétaires est également essentielle. La délégation chinoise se félicite que le montant révisé des dépenses prévues représente une diminution de 10 728 000 dollars des États-Unis par rapport aux 65 709 400 dollars des États-Unis indiqués dans le premier rapport d'étape du Secrétaire général (A/70/708). La nécessité de procéder à cette révision souligne toutefois combien il importe d'améliorer l'exactitude des prévisions budgétaires à l'avenir. L'on doit continuer de s'employer à réduire le budget total du projet, en particulier à la lumière des gains d'efficacité obtenus à ce jour. De même, le Secrétariat doit fournir de plus amples détails sur la mise en œuvre de chaque phase du projet.

La séance est levée à 11 h 5.